

Portes Infos

LE JOURNAL D'INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNE - N° 56 - MAI 2014



**Contamination
du réseau d'eau**
une pollution maîtrisée

P. 6

Jumelage :
un pont sur l'Europe

P. 8

Communauté d'Agglomération
Geneviève Girard, vice-présidente

P. 9

Sommaire Informations Services...

SOMMAIRE

ÉDITO 3

ACTUALITÉS

- Cérémonie du souvenir des victimes de la déportation..... 4
- Cérémonie du 8 Mai 4
- Geneviève Girard rencontre le monde associatif 5
- Démonstration de secours aérien au port 5
- Contamination du réseau d'eau potable aux Chênes 6

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 7

COOPÉRATION INTERNATIONALE .. 8

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION 9

DANS LA VILLE

- CALD 10
- Fleurissons notre ville 10
- Économie 10

ENFANCE

- La Pitchouline a fêté ses 10 ans 11
- Cross des écoles 11

ASSOCIATIONS

- Erwan mobilise pour ELA 12
- Finale de zone de gymnastique artistique à l'UGSP 12
- Un festival pas comme les autres pour les 20 ans d'AJT 13

LIBRE OPINION 14

BLOC NOTES 15

PHOTO DE COUVERTURE :
La Pitchouline- p 11

MAIRIE

Ouverte au public du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-16h30. Permanence de l'état-civil samedi 9h-11h.

À consulter : Le recueil des actes administratifs peut être consulté en mairie. Les personnes intéressées peuvent se renseigner en mairie au service du secrétariat général.

Téléphones utiles

Accueil	04 75 57 95 00
Télécopie (ou fax)	04 75 57 95 12
État-civil	04 75 57 95 02
Fax état-civil	04 75 57 95 08
Services techniques	04 75 57 95 20
Fax Serv. techniques	04 75 57 95 36
Ateliers municipaux	04 75 57 75 70
Service de l'eau	04 75 57 95 26
Cabinet du maire	04 75 57 95 10
Police municipale	04 75 57 95 17
N° ASTREINTE	06 09 85 46 23

Site : www.portes-les-valence.fr

PERMANENCES DU CCAS

Lundi et vendredi 13h30-16h30. Mardi, mercredi et jeudi 9h-12h et 13h30-16h30. En cas d'urgence, vous pouvez contacter tous les jours le CCAS, 04 75 57 74 75

LA PITCHOULINE

Structure multi-accueil petite enfance : 7h30-18h30 (accueil régulier et accueil occasionnel). Tél. : 04 75 57 78 50.

Relais assistantes maternelles

Accueil sur rendez-vous et permanences : du lundi au jeudi 11h-12h30, mardi 13h30-17h30 et jeudi 13h30-16h30. Animation : du lundi au jeudi 8h45-9h45 et 10h-11h sur inscription préalable. Tél. : 04 75 57 78 59.

MJC-CENTRE SOCIAL

Ouverture au public : lundi 9h-11h45 et 13h-19h, mardi 9h-11h45 et 13h-18h30, mercredi 9h-11h45 et 14h-18h30, jeudi 13h-19h, vendredi 13h-18h. Aux vacances scolaires, l'accueil n'ouvrira qu'à 14h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et fermera à 18h30 les lundis et jeudis. Tél. : 04 75 57 00 96

Site : mjcporteslesvalence.fr

MÉDIATHÈQUE

Ouverture au public : mardi, jeudi et vendredi 15h-18h30, mercredi 9h-12h et 14h-18h30, samedi 9h-12h.

Tél. : 04 75 57 40 65

PÔLE SOCIAL EUGÉNIE COTTON

rue Francis Jourdain

Portes de l'emploi. Association d'aide à la recherche d'emploi, 04 75 57 01 18, du lundi au jeudi 9h-12h et 13h30-17h30, vendredi 9h-12h et 13h30-17h. Mission locale jeune. Lundi et jeudi 13h30-17h (sur rdv) 04 75 57 32 38, 04 75 82 01 80

Secours catholique. Jeudi 14h-17h, 04 75 57 03 50

Ligue contre le cancer.

Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois 14h-16h 04 75 57 34 52, 06 85 80 83 48

Femmes solidaires. Le 2^e mardi du mois 14h-16h - 04 75 57 02 41

REMAID (aide aux victimes).

(sur rdv) 04 75 55 39 34

Éducateurs de la Sauvegarde.

Du lundi au vendredi 10h-12h

04 75 57 33 72 (répondeur).

CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) 04 75 72 41 69,

1^{er} lundi du mois 17h-19h.

CENTRE MÉDICO SOCIAL

rue Francis Jourdain - 04 75 57 83 83
Permanences premier accueil.

Mardi 14h-17h (sur rdv). Jeudi 9h-12h (sur rdv). Pour les personnes bénéficiant déjà d'un suivi social, contacter l'assistante sociale pour prendre rendez-vous. Le centre social est ouvert tous les jours de la semaine de 9h-12h et 14h-17h, sauf le lundi après-midi.

Consultations des nourrissons.

Mardi après-midi (sur rdv). Jeudi après-midi (pesée des nourrissons). Séance massage du nourrisson le mercredi 14h30-16h, inscription au 04 75 57 83 83.

Centre de planification. Permanences : mercredi 9h-12h et 14h-17h et vendredi 9h-12h et 14h-17h. Consultation médicale et conseil conjugal (sur rdv) : 04 75 57 83 79.

DÉCHÈTERIE

Rue du 19 mars 1962 : lundi et mercredi 8h30-12h et 14h-18h, jeudi et vendredi 14h-18h, samedi 8h30-18h non stop. Accès avec carte magnétique.

Collecte des déchets ménagers spéciaux : le 2^e vendredi de chaque mois 14h-17h30. Ramassage des ordures ménagères : en cas de problème, contacter la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au 04 75 81 30 30.

POLICE NATIONALE

Du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h. Tél. : 04 75 57 81 90. En dehors de ces heures, faire le 17.

PERMANENCES DES ÉLUS

Geneviève Girard, maire, permanences le vendredi de 15h à 17h, (sur RDV au 04 75 57 95 10).

Daniel Grousson, 1^{er} adjoint en charge de l'économie, de l'écologie et de l'emploi, permanences le lundi de 16h à 18h, (sur RDV au 04 75 57 95 10).

Lilian Chambonnet, 3^e adjoint en charge de la culture et de l'animation, permanences le mardi de 17h à 18h (autres jours sur RDV au 04 75 57 95 10).

Sabine Tauleigne, 4^e adjoint en charge des affaires sociales et du logement, permanences le mercredi de 17h30 à 19h30 (sur RDV au 04 75 57 95 10).

Freddy Vasseur, 5^e adjoint en charge de la démocratie participative, de la jeunesse et de la communication, permanences le lundi et le vendredi de 14h à 17h (sur RDV au 04 75 57 95 10).

Stéphanie Housset, 6^e adjoint en charge du sport et de la vie associative, permanences le jeudi de 17h30 à 19h.

Antonin Koszulinski, 7^e adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et des réseaux, permanences le vendredi de 17h à 18h30.

Corine Arzac-Marze, 8^e adjoint en charge de l'enseignement et de la petite enfance, permanences le mercredi de 17h à 19h.

Patrick Groupier, conseiller municipal délégué à la sécurité publique, permanences le jeudi de 9h à 12h.

FLASHCODE

Ce flashcode est un code barre intelligent, il suffit de le scanner avec votre téléphone mobile pour accéder directement au site internet de la ville.



MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE

Directrice de la publication : Geneviève Girard
Directeur de la communication : Nicolas Pereira Da Rocha
Rédaction : Laurence Achin-Charbonnel
Infographiste : Agnès Molières
Crédit photos : Laurence Achin-Charbonnel, Jean-Pierre Thouvenin, Hasnia Bloud, x
Imprimerie : Public Imprim, tél. : 04 72 50 31 58
Distribution : Distribel, tél. : 06 21 02 49 85

Public Imprim



Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle.
pefc-france.org

Chers Portoises et Portois

Comme nous nous en sommes émus, le mandat municipal a démarré avec quelques difficultés du fait du non respect de la continuité républicaine que nous espérions. Nous avons pu, avec retard et quelques erreurs et nous nous en excusons auprès de vous, publier le mois dernier le magazine Portes-Infos que vous attendiez tous avec impatience.

Cela n'a pas non plus freiné notre volonté d'aller vite sur la concrétisation de nos engagements notamment en matière d'économie de fonctionnement.

L'abandon des véhicules de fonction n'est pas de la symbolique. C'est une mesure exemplaire qui témoigne aussi de notre solidarité envers les contribuables que vous êtes.

Nous n'allons pas en rester là. C'est tout le train de vie de la commune qui sera soumis à contrôle.

Nous allons réaliser des audits internes sans coût supplémentaire pour la commune afin de pointer les marges d'économie et avoir une vision plus nette de notre situation financière pour l'avenir. Nous vous en rendrons compte.

Nous avons pu immédiatement réagir à la programmation des fêtes de l'été, n'en déplaise à la nouvelle opposition municipale dont l'ancienne adjointe à la culture s'en est offusquée. Je déplore publiquement le comportement et les propos diffamatoires que les membres de sa famille ont osé exprimer lors du mariage de ladite adjointe. C'est très significatif de personnes qui ne respectent absolument pas la démocratie.

Nous souhaitons plus que tout, travailler dans un esprit apaisé.

L'agglomération et son nouvel exécutif se met en place. Portes-lès-Valence compte quatre représentants dont 1 siège pour l'opposition. Nous serons également vigilants au respect de l'utilisation des deniers publics dans cette agglomération XXL de 51 communes, qui ne fait pas l'unanimité.

Vous avez à l'intérieur de ce magazine, une information de Valence Romans Sud Rhône-Alpes, qui vous explique les conséquences du transfert de l'assainissement sur votre facture 2014 que vous allez recevoir prochainement. Un héritage qui ne nous fait pas plaisir mais nous devons malheureusement subir les décisions validées par l'ancien exécutif.



Heureusement nous avons pu partager d'excellents moments à l'occasion des fêtes de mai. Le temps étant de la partie, le public était nombreux et enthousiaste.

Espérons que nous aurons autant de chance pour les fêtes de l'été, dont le programme vous sera dévoilé dans le prochain numéro.

*Geneviève Girard,
Maire de Portes-lès-Valence*

Cérémonie du souvenir des victimes de la déportation



La loi du 14 avril 1954 consacre le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation et morts dans les camps de concentration du III^e Reich au cours de la guerre 1939-1945.

Cette commémoration est un hommage rendu aux 15 à 20 millions de personnes qui ont été déportées durant cette sombre période. Parmi elles, 870 Drômois ont connu

l'enfer des camps dont 4 portois : Louis Biarar, Gaston Roure, Georges Portalier et Simon Boyer.

Cette année, la cérémonie a eu lieu le 27 avril au square du capitaine René Ladet sous la conduite de Mikaël Debailleux et de Florent Combe de la police municipale. En présence de représentants de la police et des sapeurs-pompiers,

se sont succédés au pupitre pour rendre hommage aux victimes André Morfin, président de l'Union Portoise des Anciens Combattants (l'UPAC), Guy Debard, président du Comité d'entente des anciens combattants et Philippe Millot, conseiller municipal délégué aux anciens combattants, qui a lu le message

de la nation au nom du Préfet de la Drôme. S'en est suivi le traditionnel dépôt de gerbes. Après une minute de silence et la chanson de Jean Ferrat « Nuit et brouillard » écoutée avec émotion, la cérémonie s'est terminée au son de la Marseillaise.



Cérémonie du 8 mai

Le 69^e anniversaire de la fin de la 2^e guerre mondiale s'est déroulé comme à l'accoutumée au monument aux morts du square du capitaine René Ladet après que les personnalités et les habitants soient arrivés en cortège derrière les porte-drapeaux.



Cette cérémonie est particulièrement importante pour la commune qui, lors de ce conflit, avait été détruite à près de 80 % par les bombardements et a eu à déplorer de nombreuses victimes civiles et militaires.

Philippe Millot, conseiller municipal chargé des anciens combattants a fait lecture du message du Ministre délégué aux anciens combattants,

Kader Arif. Ensuite, André Morfin, président de l'UPAC a lu le message de L'Union Française des Anciens combattants et Guy Debard, président du Comité d'entente des anciens combattants, a transmis à l'auditoire son message pour la paix. Après, l'appel des « morts pour la France », moment solennel de recueillement, il a été procédé aux dépôts de gerbes par la municipalité et le comité d'entente. La cérémonie s'est achevée sur la Marseillaise chantée d'une seule voix par les personnalités et le public.



Geneviève Girard rencontre le monde associatif portois

Vendredi 18 avril, les associations portaises avaient rendez-vous avec la nouvelle municipalité de Portes-lès-Valence dans la salle du conseil municipal.

Cette 1^{re} rencontre a été un vrai succès : plus de 70 associations étaient représentées. Cet événement avait deux objectifs :

- présenter les deux élus en charge des associations : Stéphanie Huset, adjointe chargée du sport et de la vie associative et Jacques Lacour, conseiller municipal délégué aux associations et à l'enseignement.
- d'exposer le projet municipal pour les six ans à venir et détailler les objectifs et les orientations retenus dans le partenariat avec le tissu associatif.

Ce fut aussi l'occasion de rappeler l'engagement fort de la municipalité auprès des associations et de démentir certaines fausses rumeurs qui ont fleuri pendant la campagne électorale.

Le maire a rappelé son attachement aux trois valeurs qui guideront son action durant tout le mandat : le respect, l'écoute et la vérité.

Le maire a tenu à souligner que les associations sont des acteurs incontournables du dy-



namisme et du « vivre ensemble » de la commune. La priorité de ce mandat sera de faciliter la mise en œuvre de nouvelles initiatives. Le soutien aux associations s'accompagne d'un renforcement de l'aide logistique avec la création d'un service technique dédié pour mieux répondre aux besoins de chacune.

Une politique impartiale et juste concernant l'aide financière aux associations

Le nouveau projet municipal s'appuie sur un travail collectif et transparent avec le monde associatif. Dans un souci d'impartialité, les subventions allouées seront calculées en fonction d'un système universel de barème à

points, fondé sur des critères objectifs définis en concertation avec les associations (niveau d'activité, nombre d'adhérents, service public rendu, niveau de classement sportif, contribution au rayonnement de la ville...).

Création d'un conseil de la vie associative

Les associations seront écoutées et soutenues grâce à la création d'un conseil de la vie associative qui se réunira régulièrement et permettra que les uns et les autres connaissent leurs actions respectives et puissent aussi s'investir dans des projets transversaux comme le Téléthon ou autres grandes manifestations communes.

Démonstration de secours aériens au port

En réponse à une revendication ancienne des autorités de la Drôme pour qu'un hélicoptère soit basé dans le département, le 25 avril dernier, a eu lieu une démonstration des applications en matière de sécurité civile de l'hélicoptère de type EC 145 et du bombardier d'eau « Canadair ».

L'ensemble des personnalités présentes, parmi lesquelles Didier Guillaume, sénateur et président du conseil général, Didier Lauga, Préfet de la Drôme, Pascal Pertusa, président du SDIS 26, le colonel Olivier Bolzinger



et le colonel Didier Amadei directeurs des SDIS 26 et 07, Geneviève Girard, maire de Portes-lès-Valence et Joël Roques, président de la CCI, s'étaient donné rendez-vous sur le site du port de commerce de Portes-lès-Valence pour assister aux exercices de secours aériens.

Une première démonstration de secours en montagne, avec hélitreuillage simple d'une victime puis à l'aide d'une civière était réalisée par le groupe de montagne des sapeurs-pompiers, suivie d'une simulation d'intervention de sauvetage nautique. Pour finir, un Canadair a procédé à un « écopage » et à un largage sur le Rhône.

Gageons que cette présentation soit de bon

augure pour la Drôme et l'Ardèche car aujourd'hui l'hélicoptère de la sécurité civile, basé à Nîmes, met 45 minutes pour atteindre notre territoire avant de pouvoir procéder aux secours sur site.



Contamination du réseau d'eau potable aux Chênes

Une pollution ciblée a eu lieu sur le réseau d'eau potable de Portes-lès-Valence, aux Chênes II et III ainsi qu'à Bartholdi. Il résulte de branchements illicites sur le réseau d'irrigation de la Bourne. Quelques habitants ont été victimes de troubles gastriques. Cette fois-ci elle a pu être rapidement maîtrisée grâce à la réactivité des services municipaux



canalisations ont été effectuées pour que tout rentre dans l'ordre dans les plus brefs délais. Cette réaction rapide a évité que l'incident ne prenne l'ampleur qu'il avait connu il y deux ans, en particulier aucune hospitalisation n'a été à déplorer.

Poursuites judiciaires pour les contrevenants

Suite à l'enquête menée par la police municipale en relation avec les services de la police nationale, plusieurs branchements illégaux ont été détectés. Des plaintes ont été déposées, par le maire, Geneviève Girard au nom de la collectivité et par des habitants à titre individuel. Les contrevenants qui ont eu la mauvaise idée de brancher leur circuit d'arrivée d'eau sur le réseau d'irrigation de la Bourne, feront l'objet de poursuites judiciaires.

Le réseau de La Bourne ne doit servir qu'à l'irrigation

Le réseau d'irrigation a été provisoirement coupé. Une vérification de l'ensemble des branchements du secteur a été effectuée pour détecter ceux qui



sont illégaux. Dès que tous les branchements illicites auront été démontés, le réseau de la Bourne sera remis en eau. Ce sera probablement le cas lorsque vous lirez ces lignes. Pour rappel, le réseau de la Bourne ne doit servir qu'à l'irrigation et en aucun cas être utilisé pour un usage domestique à l'intérieur des habitations.

Il faut féliciter de leur réactivité les services municipaux qui n'ont pas ménagé leur peine pour gérer au mieux cette situation de crise.

Sans attendre les résultats d'analyse pour en déterminer les causes, appliquant le principe de précaution, la municipalité a immédiatement pris les mesures qui s'imposaient.

Mesures d'urgence et de précaution

Un courrier d'information de Madame le maire a été adressé aux personnes concernées les invitant à ne pas se servir de l'eau du robinet pour la cuisson, la consommation personnelle et le bain des nourrissons. Parallèlement, une distribution d'eau en bouteille a été organisée pour tous les résidents et des douches publiques ont été mises à leur disposition.

Une pollution rapidement circonscrite

Une purge du réseau et une désinfection des



Démocratie participative



Relancer la vie de quartier

Une réunion de l'association des conseils de quartier a été organisée en avril par la municipalité pour faire le point sur son rôle auprès des différents conseils de quartier et pour débattre sur la façon d'inciter les citoyens à participer à cette démarche de démocratie participative. En effet, soucieuse d'associer la population à la vie publique, la municipalité souhaite développer ce type partenariat entre les habitants, leurs élus locaux et les employés communaux.

À Portes-lès-Valence, s'il y avait initialement 6 conseils de quartier opérationnels, il n'en reste plus que deux régulièrement actifs : celui du quartier ouest né en 2008 et celui du quartier centre. La municipalité veut inciter les citoyens à prendre une part active dans la vie locale en intervenant sur des questions en lien avec leur quotidien et leur cadre de vie de proximité.

Remobiliser les habitants des différents quartiers

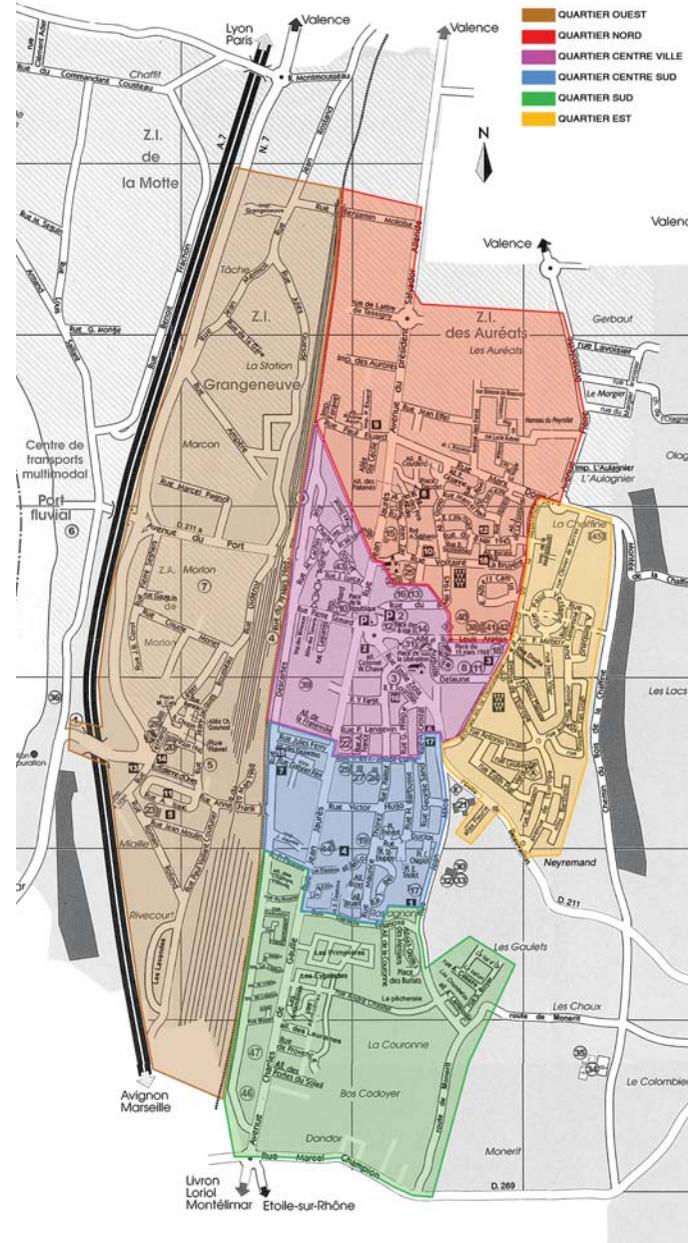
Cette première rencontre initiée par Stéphanie Huset, adjointe chargée des associations et Freddy Vasseur, adjoint en charge de la démocratie participative, a permis de mesurer la mobilisation des habitants selon les quartiers.

Leur objectif principal est d'impliquer le maximum de citoyens dans la vie de leur quartier et aussi de trouver, pour assurer l'échange entre les habitants et la coordination de leurs actions, de nouveaux animateurs de quartier qui soient aussi, bien sûr, des résidents. Une piste, pour Freddy Vasseur, serait de fédérer ces conseils autour d'un projet commun à décliner par quartier. Dans cette optique, il souhaiterait dans un 1^{er} temps les associer à l'obtention d'une 3^e fleur « Villes et villages fleuris » en les impliquant dans le fleurissement de la ville.

Cultiver la proximité sur le terrain

D'ores et déjà, il a été prévu un calendrier de visites des quartiers à organiser dès la fin mai pour permettre aux Portoïses de rencontrer et d'interpeller les élus ainsi que les services municipaux sur des problématiques concrètes de territoire. Ce sera l'occasion, pour tous, de voir sur le terrain, les dysfonctionnements signalés et de faire l'état des lieux du quartier visité. Ces visites ouvertes à tous concernent particulièrement les riverains du parcours. Ces circuits seront définis avec les habitants lors des conseils de quartier, à leur demande. L'ensemble des animateurs de quartier ou des habitants si leur quartier ne possède pas de groupe d'animation, sont invités à se rapprocher du secteur *Démocratie participative* afin de définir ensemble un calendrier prévisionnel des visites jusqu'à fin décembre 2014. Plus largement, chaque Portoïse intéressé par la vie de sa ville, peut participer au conseil de son quartier.

Pour plus de renseignements, contacter le secteur Démocratie participative, Hélène Faure : tél 04 75 57 95 14 mail : hfaure@ville-portes-les-valence.fr.



Jumelage : un pont sur l'Europe

Forte d'une précédente expérience dont les retombées avaient été fructueuses pour bon nombre de Portoïsiens (collégiens, membres d'associations culturelles ou sportives, ...), la municipalité souhaite relancer une action de jumelage avec une ou plusieurs communes européennes. Le projet a été confié à Lilian Chambonnet, adjoint chargé de l'animation et de la culture.

Il y a quelques années, Portes-lès-Valence était jumelée avec la ville italienne de Baronissi. Cette cité dépendant administrativement de la province de Salerne, est située dans la région de Campanie, au sud-ouest du pays. La gestion des relations entre les deux communes avait été confiée à un comité de jumelage associatif. Mais, comme la municipalité sortante n'avait pas souhaité poursuivre dans cette voie de coopération internationale, ayant en la matière d'autres priorités, le comité de jumelage a été dissout et les liens avec Baronissi ont été rompus.

Un enrichissement à la fois personnel et collectif

Le jumelage est intéressant pour les échanges qu'il génère dans de nombreux domaines (la culture, le sport, l'enseignement, etc.). En outre, il relève directement de la compétence des communes, dans le cadre de ce que l'on appelle la coopération décentralisée.

C'est aussi une action de cohésion sociale et intergénérationnelle qui peut impliquer l'ensemble de la population des deux collectivités : milieu associatif, scolaire, sportif, groupements de seniors, de femmes, de jeunes... Aussi, pour réussir, doit-elle recevoir l'adhésion des citoyens, c'est pourquoi il est essentiel d'effectuer sa mise en place en collaboration avec la société civile.

Une commission extra-municipale au service du jumelage

Pour relancer cette action de jumelage, que ce soit avec Baronissi, si la ville italienne le souhaite encore, ou avec d'autres communes étrangères, le choix pour la gestion du projet s'est porté sur la création d'une commission extra-municipale dédiée.

L'avantage, c'est qu'aux côtés des élus municipaux, tous les habitants peuvent y siéger s'ils le souhaitent, des citoyens à titre personnel comme des représentants d'associations ou d'autres institutions. Bien que son rôle soit essentiellement consultatif, elle permet d'engager des réflexions collectives et d'œuvrer à l'élaboration de projets communs. C'est donc un bon moyen de faire travailler ensemble, rapidement et efficacement, toutes celles et tous ceux motivés par la relance du jumelage.

Si vous souhaitez vous associer à ce projet de création de jumelage, à titre individuel ou associatif, contactez le service animation - sport - culture au 04 75 57 95 48 pour vous faire connaître.



Signature officielle du jumelage avec Baronissi, en mairie de Portes-lès-Valence le 15 octobre 2005



Échanges à Baronissi en Italie, du 13 au 17 septembre 2006



Octobre 2005, animations diverses à Portes et visite des caves Jaboulet



Le maire de Portes-lès-Valence, vice-présidente

L'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes résultant de la fusion de la communauté d'agglomération valentinoise et des communautés de communes de Bourg-de-Péage et de Romans, est née le 1^{er} janvier 2014. Elle réunit 51 communes et 200 000 habitants. Jusqu'en mars, date des élections municipales, elle était dirigée par un exécutif provisoire dans l'attente de l'élection des nouveaux édiles pour les six années à venir.

La naissance de cette communauté d'agglomération s'est faite dans la douleur et contre la volonté d'une majorité des communes qui la composent. D'ailleurs 29 d'entre elles ont constitué un collectif qui a déposé un recours auprès du tribunal administratif mettant en cause la validité de la création de cette hyper-structure.

Nouvelle majorité : nouvel exécutif

Le 26 avril dernier, la communauté d'agglomération a tenu sa première assemblée plénière où siégeaient les nouveaux conseillers communautaires élus par les citoyens en même temps que leurs représentants municipaux. Ils ont voté un exécutif dont la présidence a été confiée au nouveau maire de Valence, Nicolas Daragon, composé de 12 vice-présidents. Geneviève Girard, 5^e vice-présidente est en charge de l'assainissement et la gestion des déchets. Cette nouvelle majorité qui réunit de nombreux

opposants à la « grande aggro » a déjà annoncé qu'elle travaillerait à la constitution de deux communautés d'agglomération plus respectueuses des territoires et des bassins de vie, l'une autour de Valence, l'autre autour de Romans. Cette évolution est soutenue par la majorité des conseillers communautaires et validée par un vœu adopté le 15 mai dernier.

Une aggro au service des communes et pas l'inverse !

Le nouveau président, Nicolas Daragon, a résumé la direction que l'exécutif compte adopter : « *une agglomération n'a pas vocation à*



Nicolas Daragon, président de Valence Romans Sud Rhône-Alpes, au centre, entouré de ses 12 vice-présidents, dont Madame Girard, maire de Portes-lès-Valence

recentraliser les pouvoirs locaux bien au contraire, ce n'est pas aux communes de se mettre au service de l'agglo, mais à l'agglo de se mettre au service des communes qui la composent. ».

C'est pourquoi dans le bureau de l'exécutif qui travaillera à l'élaboration de projets à faire voter en assemblée plénière, siège au moins un représentant de chaque commune membre.

VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES

COMMUNIQUÉ DE VALENCE ROMANS SUD RHÔNE-ALPES

Tarifs de l'assainissement en 2014 sur la commune de Portes-lès-Valence

Le dernier conseil communautaire du 20 décembre 2013 de Valence Agglo a délibéré sur de nouveaux tarifs 2014 de la redevance assainissement pour chacune des 11 communes.

Pour la commune de Portes-lès-Valence, le tarif passe de 1,12 €/m³ en 2013 à 1,276 € TTC/m³ en 2014. Cette augmentation du tarif pour les abonnés de Portes-lès-Valence est due à :

- l'harmonisation tarifaire sur plusieurs années des tarifs des 11 communes de l'ancienne Valence Agglo Sud Rhône-Alpes. Ces 11 communes ont désormais le même tarif.
- l'assujettissement à la TVA de l'activité assainissement collectif de toutes les communes par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, créée le 1^{er} janvier 2014 (délibération prise le 25 janvier 2014),
- l'augmentation de la TVA de 7 % à 10 % à compter du premier janvier 2014 pour l'assainissement, alors que celle-ci n'était que de 5,5 % en 2011 pour ce domaine d'activités.

Pour une consommation d'eau potable de 120 m³, la facture assainissement s'élèvera donc pour l'abonné de Portes-lès-Valence, à 172,92 € TTC en 2014, contre 152,40 € en 2013, soit une augmentation de 20,52 €. Ce montant intègre la redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,15 € HT/m³ reversée à l'Agence de l'Eau.



CALD : au service de l'amélioration de l'habitat

Le maire, Geneviève Girard a reçu Pierre Favrat, président du CALD en mairie. Celui-ci a attiré son attention sur les aides du Centre d'amélioration du logement de la Drôme (CALD) aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat notamment dans l'objectif de réduire sa consommation énergétique dont le coût grève de plus en plus le budget des familles.

Le CALD est une association loi 1901 indépendante. Son activité est consacrée au logement dans la Drôme. Le développement durable est au cœur de ses diverses actions. Dans le cadre des politiques locales de l'habitat il peut agir seul ou en partenariat avec d'autres institutions. C'est le cas avec la ville de Portes-lès-Valence notamment pour intervenir en faveur de l'amélioration ou de l'adaptation de l'habitat des personnes retraitées ou en situation de handicap. Dans ce cas, le CALD fait un diagnostic des besoins, une analyse de l'espace de vie et des travaux d'adaptation nécessaires, et accompagne le projet en aidant au montage des dossiers de demande d'aides financières (toutefois soumises à des plafonds de ressources).

Le CALD intervient dans la mobilisation de subventions en provenance de divers partenaires financiers. C'est le cas pour les subventions s'adressant aux propriétaires occupants à faibles ressources lorsque leur logement a plus de 15 ans pour les aider à financer des travaux favorisant les économies d'énergie

(type isolations, double-vitrages, énergies renouvelables, etc.) et donc à réduire leur facture énergétique. Ces aides financières, en provenance de l'Agence Nationale de l'Habitat, peuvent représenter de 35 à 50 % du prix des travaux (plafonné à 20 000 € HT) selon le niveau de ressources du demandeur (toutefois assujéti à un maximum variable en fonction du nombre de personnes composant le ménage). Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mise en place par l'agglomération, les subventions peuvent être cumulables avec d'autres en provenance de la commune, de l'agglomération et du département. Le taux de subvention global peut atteindre plus de 60%.

En outre, les travaux d'économie d'énergie et d'adaptation, peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôts. Le crédit d'impôt est également attribué aux personnes non imposables sous forme de versement.

Le 8 septembre prochain à 18 heures, le CALD fera une réunion d'information publique à Portes les Valence.



Pour plus d'informations, le CALD est à votre disposition au 0 800 300 915 (numéro vert) et assure des permanences de l'OPAH : le mercredi, de 11 h à 12 h à l'annexe mairie de Valence, 9 rue Cujas ; le 1^{er} mercredi du mois, de 9 h à 10 h en mairie de Beaumont-lès-Valence le 3^e mercredi du mois, 9 h à 10 h à Chabeuil, espace Cluny les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 13 h 30 à 14 h 30 en mairie de Bourg-lès-Valence

Fleurissons notre ville

Label « villes et villages fleuris »

Le concours des villes et villages fleuris rassemble les communes qui ont fait le pari d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs. Après l'obtention d'une 1^{re} fleur en 2009 et d'une 2^e en 2011, la municipalité de Portes-lès-Valence ambitionne d'obtenir en 2015 sa 3^e fleur. À cet effet, un groupe de travail « comité de fleurissement » composé d'élus, de personnels du service des espaces verts de la commune et de Portoïsiens désirant s'investir dans cette aventure enrichissante et passionnante d'un projet construit en commun, sera créé.

De nouveaux critères sont maintenant intégrés à la nouvelle grille d'évaluation :

- Actions en faveur de la biodiversité ;
- Actions en faveur des ressources naturelles ;
- Actions en faveur de la qualité de l'espace public.

Dès maintenant, si vous êtes intéressé pour participer à la conquête d'une 3^e fleur pour Portes, merci de vous faire connaître auprès du secteur démocratie participative :

*Hélène Faure : tél 04 75 57 95 14
mail : hfaure@ville-portes-les-valence.fr*

Concours des « maisons fleuries » 2014

Pour le concours 2014, la municipalité de Portes-lès-Valence, sollicite l'ensemble des Portoïsiens et des Portoïsiennes pour participer au jury du concours annuel des « maisons fleuries ». Afin de déterminer les lauréats du concours, une visite de l'ensemble du territoire de la commune sera organisée le samedi 7 juin 2014 à 8 h 30. Pour devenir membre du jury, contactez le secteur démocratie participative :

*Hélène Faure : tél 04 75 57 95 14
mail : hfaure@ville-portes-les-valence.fr*



Partir dans les « Vap »

Eko vap, nouveau magasin de cigarettes électroniques situé 3, rue Pierre Séward est ouvert depuis le 9 avril. Cette création d'activité résulte de la passion de deux vapoteurs peu satisfaits des services offerts par les boutiques existantes. Nicolas Mayet, ancien technicien qualité et Quentin Bouchard, pépiniériste de métier, se sont lancés dans le créneau avec pour objectif de privilégier l'accueil et le conseil à tous les vapoteurs, novices ou confirmés.



Cheveux au vent

Éric Derment, coiffeur salarié depuis près de 30 ans dans un salon portoïsiens, a choisi de prendre son envol et de créer sa propre affaire. C'est chose faite avec l'ouverture de sa boutique Éric Coiffure située 126 rue Jean Jaurès. Avec sa collaboratrice, Céline, ils coiffent les hommes et les femmes (sur rendez-vous pour elles) du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et en non stop le samedi de 7 h 30 à 15 h. Contact au 04 81 66 01 54.

Paramédicale

Aurélien Carcasona, infirmière libérale, a rejoint le cabinet de Candice Clary, après un parcours professionnel en milieu hospitalier. Le cabinet infirmier, 7 rue Henri Matisse est désormais ouvert 24 heures sur 24 et reçoit sur rendez-vous. Contact 06 21 31 78 73

La Pitchouline a fêté ses dix ans...

avec deux animations : un spectacle de marionnettes et une conférence débat avec Jean Epstein, psychosociologue

La structure abrite une crèche, destinée à un accueil régulier des enfants entre 7h30 et 18h30 et une halte garderie réservée à un accueil occasionnel lorsque les mamans ont be-



La chasse aux oeufs à l'extérieur de la Pitchouline

soin de se libérer quelques heures en journée, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

En outre, elle héberge le relais d'assistantes maternelles qui propose aux nourrices agréées un programme d'animations pour les petits qui leur permet de faire avec les enfants qu'elles gardent, des activités sortant de l'ordinaire et de rencontrer leurs collègues.

Pour ses dix ans, la Pitchouline a organisé deux manifestations. La première, le 15 mai, a offert aux enfants un spectacle de marionnettes « Dis-moi Doudou ». La seconde pour les parents et tous ceux qui s'intéressent à la petite enfance, leur permettra d'assister le 10 juin, à une conférence-débat du psychosociologue Jean Epstein, particulièrement impliqué dans l'univers de l'enfance et de la parentalité, et auteur de l'ouvrage : « *Nous sommes des parents formidables* ».

Comme à l'accoutumée, sa traditionnelle kermesse aura lieu avant l'été, le mardi 24 juin à partir de 16 h avec au programme : petit train,



clown, structures gonflables, ateliers...

Pour la Pitchouline et le relais d'assistantes maternelles, le dernier trimestre est toujours riche en activités pour les petits : chasse aux œufs à Pâques et visite chez les pompiers en mai. Et, pour ceux qui l'année prochaine entreront en maternelle, un projet « école passerelle » en partenariat avec l'école Voltaire a été mis en place. Une fois par semaine en mai et juin, 19 enfants qui y seront scolarisés en septembre 2014, iront y passer un moment de découverte et de partage.

Cross des écoles

Le 24 avril dernier, a eu lieu au parc Léo Lagrange, le traditionnel cross des écoles qui réunit tous les élèves des classes élémentaires de la ville.

La manifestation organisée sur la journée et encadrée par les trois éducateurs sportifs de l'école municipale des sports, Stéphane Coutelier, Nicolas Penelon et Cyril Nodin, proposait aux enfants des parcours adaptés à leur âge (boucle de 800 m pour les CP, 1 000 m



pour les CE1, 1 200 m pour les CE2, 1 400 pour les CM1 et 1 800 pour les CM2).

Parents d'élèves et enseignants étaient nombreux à s'être mobilisés pour faire de cette journée une réussite.

Après la course, les jeunes sportifs ont pu déguster un goûter offert par la commune.

Erwan mobilise pour ELA

ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies), créée en 1992, reconnue d'utilité publique en 1996 est une association de parents et de patients motivés qui unissent leurs forces contre les leucodystrophies. Le but de l'association, des bénévoles, des chercheurs ou encore des parrains, est d'améliorer la situation des malades et de leur famille. Lorsqu'on ne peut plus ajouter de jours à la vie, il faut ajouter de la vie aux jours.

Les leucodystrophies

Sous le terme « leucodystrophie » est désigné un groupe de maladies d'origine génétique affectant la myéline du système nerveux central (cerveau et moelle épinière). La myéline enveloppe la fibre nerveuse à la manière d'une gaine électrique et permet la bonne conduction des messages nerveux. Lorsque cette gaine est abîmée, le courant ne passe plus et les messages nerveux sont interrompus.

Les leucodystrophies sont des maladies dégénératives du cerveau et de la moelle épinière résultant de malformations ou de dégénérescences de la myéline qui provoquent des symptômes type paralysies, pertes de la vue, de l'ouïe, de la parole ou de la mémoire, et bien d'autres encore. Les leucodystrophies paralysent peu à peu toutes les fonctions vitales et malheureusement entraînent encore trop souvent le

décès des patients.

Aujourd'hui des traitements sont en cours de développement et ELA finance la recherche contre toutes les formes de la maladie. En cela elle est aidée par un parrain prestigieux, Zinedine Zidane qui a été sensibilisé à cette cause en 1998, lorsqu'il a rencontré Jérém, un enfant leucodystrophique aujourd'hui décédé, à qui on avait confié le coup d'envoi du match France/Andorre. Le champion préféré des Français est devenu membre du conseil de surveillance de la fondation et aide à la médiatisation de la cause.

Un petit Portoais courageux

Erwan est un jeune Portoais qui souffre d'une leucodystrophie d'origine inconnue. Mobilisé avec sa famille à faire avancer la recherche médicale aux côtés d'ELA, il tient à soutenir les initiatives locales de l'association destinées à la collecte de fonds. Le 1^{er} juin, il sera présent au Trail urbain de Montélimar organisé par le SCAP (Sésame course à pied). Une partie de la recette de la manifestation sera reversée à l'association. Une tombola y est également organisée et des commerçants de Portes-lès-Valence se sont joints à cet élan de solidarité en la dotant de lots.



Les parents de Jérém, au nom de l'association ELA, remercient de leur aide tous ceux qui feront un geste pour soutenir la lutte contre les leucodystrophies soit en participant aux 10 km au cœur de la cité du nougat (renseignements et inscriptions : <http://scapmontelimar.wifeo.com/>), soit en faisant un don directement à ELA (www.ela-asso.com) sachant que 66 % de la somme est déductible des impôts. En outre Erwan et sa famille vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour « la dictée d'ELA » qu'ils devraient organiser à la rentrée sur la commune.

Finale de zone de gymnastique artistique à l'UGSP

Pour la 4^e fois, les 14 et 15 juin, à la halle des sports, le club de l'UGSP accueillera la finale de zone de gymnastique artistique. Plus de 1 000 gymnastes venus de tout le sud-est, clôtureront leur saison sportive à Portes-lès-Valence.



Cette compétition de 1^{er} plan réunit des gymnastes de 9 à 30 ans, en provenance de 17 départements (des régions Corse, PACA et Rhône-Alpes). Ces épreuves comptent pour les sélections au Championnat de France.

Le public est convié à assister et à encourager ces sportifs de haut niveau qui offrent toujours un spectacle d'une grande qualité. Espérons que les Portoais seront nombreux à les applaudir et à les accompagner tout au long de ces deux jours d'épreuves. À noter que des gymnastes du club de Portes sont encore en lice pour cette finale. Après la compétition à Ugine le 25 mai, l'on saura si les 7 équipes locales pourront matcher à domicile en ce beau week-end de juin !

Même s'il s'agit d'une joie et d'une fierté de pouvoir accueillir ce type de compétition dans la commune, c'est surtout une organisation d'envergure qu'il faut assurer et cela nécessite un grand nombre de bénévoles. Les dirigeants et membres du club se sont attelés à la tâche dès le début de la saison, notamment pour trouver des volontaires qui assureront, le jour J, le bon déroulement du week-end. Sachant que l'on n'est jamais trop nombreux pour bien faire, le club a besoin d'un maximum de bénévoles et en recherche encore pour que cette compétition soit une vraie réussite et une fête pour tous, les gymnastes, les juges, les entraîneurs et bien sûr le public !

Plus d'infos sur le site www.ugsp-gym.net ou par téléphone au 04 75 57 20 61.



Un festival pas comme les autres pour les 20 ans d'AJT

L'association théâtrale AJT présente son 20^e festival, un anniversaire exceptionnel fêté avec, en plus des spectacles, une exposition photo retraçant un parcours accompli au service de la passion du théâtre, du 30 mai au 21 juin.

Michèle Le Roux, responsable d'Action Jeune Théâtre, est tombée amoureuse des planches à vingt ans. Ses études d'économies à peine finies, l'étudiante effrontée débarque au conservatoire. C'est le coup de foudre ! Et avec sa troupe du Théâtre de l'Immédiat, elle occupe la scène pendant plus de dix ans. Mais la comédienne aime tout autant l'envers du décor et depuis 1994, elle travaille avec des comédiens amateurs et devient une metteuse en scène exigeante. Cinquante réalisations déjà, cinquante fois qu'elle nous émeut avec des mises en scènes enjouées et poétiques.

Le traditionnel festival d'AJT, pour l'occasion, sera assorti d'une rétrospective photographique exposée durant près d'un mois en mairie et proposera quatre spectacles avec en clôture le 21 juin, une déambulation musicale et théâtrale animée par Pecknoparade. Départ costumé à 17 h, place de la mairie de Portes-lès-Valence jusqu'au Train-Théâtre où AJT offrira un pot pour ses 20 ans.

Michèle Le Roux et son équipe remercient toutes celles et tous ceux qui les ont aidés durant ces années, surtout les compagnons d'Emmaüs, la municipalité de Portes-lès-Valence, Léa, Natacha et Patrick Ducre, Luc Sotiras et les équipes du Train-Théâtre pour leur accueil chaleureux.

Programme des représentations au Train-Théâtre

Mardi 17 juin à 20 h 30

■ **Pétrouchka**, Conte initiatique de Claire-Marie Ruyschaert : Le chemin de l'amour aidera Petrouchka, petit pantin russe, à se révolter et retrouver la liberté dont il est privé. Dans une ambiance entre chaleur et hostilité, les personnages hauts en couleur, nous révèlent la complexité de la condition humaine.

Jeudi 19 juin à 20 h 30

■ **Les Noces de sang** de Federico Garcia Lorca : Ici, les hommes se battent pour leur terre comme pour leur femme. Ils devraient ranger les armes, une noce est annoncée. Mais ce mariage arrangé réveille d'anciennes querelles et la passion d'un amour interdit. Entre les fleurs et les couteaux, l'affrontement semble inévitable. Toute la poésie et le drame de Lorca.

Vendredi 20 juin à 20 h 30

■ **Pigeon vole** de Georges Berdot : Le parc est désert. Nulle trace des infatigables pigeons. Seules quelques femmes s'y attardent. Des femmes étranges et inquiétantes qui échangent entre elles. Sur l'ingratitude de leur solitude, leurs fantasmes et leur condition de femme.

Samedi 21 juin à 20 h 30

■ **L'atelier** de Jean-Claude Grumberg : En 1945, Simone, jeune femme juive, est embauchée chez Monsieur Léon et Madame Hélène, patrons d'un atelier de couture. Elle attend des nouvelles de son mari déporté. Au fil des saisons, Simone semble surmonter l'inacceptable avec l'aide de ses collègues et de ses patrons. Une pièce poignante sur l'engagement de ne pas oublier une sale histoire, mais aussi de se souvenir d'un passé qui sentait bon le partage.

Renseignements : 06 87 80 12 76 Michèle Le Roux

Engagement pris... Promesse tenue n°2 : rythmes scolaires

Nous nous sommes engagés dans le cadre de la campagne municipale à ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires, imposée par le gouvernement et mise en œuvre par l'ancienne municipalité. Cette dernière avait prévu d'ouvrir les classes à 9 h alors qu'un très grand nombre de parents partent travailler beaucoup plus tôt.

Notre ambition n'est pas de libérer 45 mn de garderie par jour comme proposé par l'ancienne équipe municipale dans le cadre des 3 heures de classe libérées par la réforme mais bien de proposer un véritable projet éducatif gratuit pour nos enfants. Nous nous étions engagés dès notre arrivée à consulter les enseignants, les représentants de parents d'élèves afin de redéfinir avec eux des horaires plus adaptés aux besoins des enfants. À cet effet, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des familles pour connaître leur avis. Entre temps, les conditions d'application de la réforme ont une nouvelle fois évolué suite à la parution du décret du 7 mai 2014 du nouveau ministre de l'enseignement Monsieur Hamon qui annonce : « la possibilité d'adaptation à l'or-

ganisation de la semaine scolaire, notamment en regroupant les activités périscolaires sur une après-midi.

Une nouvelle phase de concertation est en cours avec l'ensemble de la communauté éducative, afin de savoir dans l'hypothèse d'une obligation d'application dès la rentrée 2014/2015, quelle demi-journée serait la plus appropriée.

Nous vous rappelons que cette réforme imposée par l'Éducation nationale dans « l'intérêt de l'enfant » est à la charge des mairies, ce qui crée une grande injustice et de fait une école à deux vitesses entre les communes riches capables d'offrir des prestations éducatives de qualité et celles qui n'en n'ont pas les moyens. C'est dans cette démarche que la commission enseignement s'est réunie afin d'établir un programme d'activités qui puisse répondre à l'intérêt du plus grand nombre.

Nous restons fermement décidés à ne pas appliquer cette réforme pour la rentrée 2014/2015.

**Corine Arzac-Marze, adjointe
et Jacques Lacour, conseiller municipal délégué,
pour le groupe « Agir et mieux vivre »**

Rythmes scolaires : les promesses déjà oubliées

Cette réforme, voulue par V. Peillon, ancien ministre de l'éducation nationale de François Hollande, pose problèmes dans sa mise en œuvre à de très nombreuses collectivités. Il s'agit d'un flagrant désengagement de l'État dans son rôle d'éducation. Geneviève Girard, dans sa campagne avait affirmé qu'elle se mettrait hors la loi en n'appliquant pas la réforme : mensonge !!!

La municipalité vient d'adresser aux parents d'élèves, un nouveau questionnaire très orienté, s'inscrivant dans la mise en œuvre de la réforme et dans lequel on devine les options d'ores et déjà retenues pour la rentrée 2014 : rajouter une demi-journée supplémentaire le mercredi matin en réduisant la pause méridienne d'un quart d'heure, et en faisant terminer la classe tous les jours à 15 h 30.

Comment la municipalité compte-t-elle réaliser l'accueil des enfants de 15 h 30 à 16 h 30 ? dans quels locaux ? À quel coût pour la collectivité et les familles ?

Les éducateurs sportifs continueront-ils à intervenir pour tous les enfants dans le temps scolaire ou se dessine-t-il une réduction de personnel pour une intervention limitée au péri-scolaire ? Qu'en est-il des intervenants pour l'éducation musicale ? Portes Citoyenne réaffirme son engagement pour l'égalité d'accès aux activités culturelles et sportives pour tous les enfants dans le temps scolaire et défend l'idée de la gratuité pour les familles du temps périscolaire supplémentaire généré par cette réforme.

Avec les parents d'élèves et leurs représentants, nous serons très attentifs à la qualité de l'accueil pour tous nos enfants dès la rentrée 2014.

**Pierre Trapier, Myriam Comon, Jean-Michel Bochaton,
Chantal Gamel Berard, Ali Chaabi, Marjolaine Bouvier,
conseillers municipaux d'opposition
Groupe « Portes Citoyenne »**

Scission Valence-Romans Sud Rhône-Alpes

Le maire de Valence a été élu président de l'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, qui compte depuis le 1^{er} janvier 2014, 51 communes.

Il envisage la scission de l'intercommunalité pour laisser place à deux nouveaux périmètres : l'un autour de Valence, l'autre autour de Romans/Bourg-de-Péage.

L'équipe précédente a œuvré tout un mandat pour mettre en place un territoire économiquement cohérent, avec les bassins d'emplois et l'éco parc Rovaltain-Valence TGV.

À l'heure où les métropoles se rassemblent, au moment où l'on parle d'aménagement du territoire comme valeur économique de développement et de dynamisme, c'est une erreur historique et politique que d'envisager la division de notre agglomération. Une division hypothéquera notre territoire dans l'inconstance et l'immobilité le temps que les nouveaux périmètres fonctionnent. En ces temps difficiles, nous avons l'obligation d'être dans l'efficacité collective en opérant réellement

contre les mille-feuilles institutionnels tant décriés.

Cette ambition pour le territoire est soutenue par un nombre important de maires même si les principales villes sont opposées au périmètre actuel. C'est pourquoi, 43 conseillers communautaires sur 110 ont exprimé leur opposition à la division de notre agglomération : ils ont voté blanc lors de l'élection du président, l'unique candidat à la Présidence de l'agglomération de Valence Romans sud Rhône-Alpes.

Souhaitons que l'irréparable, pour notre commune et son territoire, ne soit pas commis.

**Sandrine Augier, conseillère municipale
d'opposition. Groupe « Socialiste
et Apparentés Démocratie et Citoyenneté ».**

VOYAGE DES ANCIENS

Comme chaque année, la municipalité de Portes-Lès-Valence offre un voyage aux anciens de la commune âgés de 70 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint. Ce voyage aura lieu mercredi 4 juin. Le départ se fera à 9 h précises, sur la place de la mairie, en direction de la gare de Tournon-sur-Rhône pour embarquer à bord du train des Gorges afin de découvrir la partie la plus encaissée et pittoresque des Gorges du Doux. Le déjeuner pris salle « L'Olivier » à Peaugres sera suivi d'un spectacle : sosie de Joe Dassin en 1^{ère} partie et d'humour et d'imitation par Arthur Jorka, en deuxième partie. Le retour à Portes-lès-Valence est prévu vers 18h. Les personnes intéressées sont invitées à se faire inscrire à l'accueil de la mairie jusqu'au 28 mai, dernier délai, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, ou par téléphone au 04 75 57 95 00.

ÉCOLE D'ART

- Exposition des créations des ateliers adultes et enfants en poterie, modelage et peinture, mercredi 11 juin 19 h au centre culturel Louis Aragon
- Stages pour adultes et adolescents, débutants et amateurs confirmés : dessin, du 7 au 10 juillet et peinture du 4 au 7 août avec Philippe Noulette. 10 personnes maximum, tarif : 150 € pour 24h de cours (matériel non fourni). Modelage, du 7 au 11 juillet et du 4 au 8 août avec Éric Bayoud. 8 personnes maximum, tarif : 200 € pour 30h de cours (matériel et cuisson compris). Réservations et renseignements : École d'art, centre culturel Louis Aragon, 04 75 57 31 54. Date limite d'inscriptions, le vendredi 20 juin.

PISCINE MUNICIPALE

Ouverture au public. Du 4 juin au 29 juin : les mercredis, samedis et dimanches de 12h à 20h. À partir du 2 juillet jusqu'au 31 août, tous les jours de 12h à 20h. Port du bonnet de bain obligatoire. Tarif adulte : droit d'entrée 2,40€, abonnement (10 entrées) 20€. Tarif réduit : droit d'entrée 1,20 €, abonnement (10 entrées) 10 €.

Pour les cours de natation et d'aquagym, les personnes intéressées devront contacter directement les maîtres nageurs sauveteurs, Jean-Luc, David et Romain au 06 63 07 09 78 ou 06 60 34 81 59.

APPEL À DOCUMENTS GRANDE GUERRE 14-18

Portes-lès-Valence va commémorer cette année le centenaire du commencement de la "grande guerre" à travers une série de manifestations. Dans ce cadre, l'association Mémoire vivante a le projet de réaliser une exposition dans le hall de la mairie. Pour ce faire, elle est à la recherche de tout document écrit ou photographique sur 14-18 (lettres, cartes postales, tirages papier, négatifs...) lié au canton de Portes-lès-Valence. Il peut s'agir aussi bien de photos d'armée, que d'établissements ayant pris part à l'effort de guerre (hôpitaux, industries, associations), la vie de tous les jours de la population durant les restrictions, etc. Les documents prêtés seront reproduits puis rendus à leurs propriétaires dans les plus brefs délais. Merci de contacter Alexandre Bertrand au 04 75 57 95 07 (matin) ou 04 75 57 15 88 (après-midi). Adresse du local : allée du 8 mai 1945 (au dessus du café-restaurant « Les Arcades » (sur rendez-vous))

CLUB AMBROISE CROIZAT

- Pétanque, vendredi 6 juin, 13h30 au foyer
- Marché à L'Isle-sur-la-Sorgue, dimanche 15 juin
- Pétanque, vendredi 20 juin, 13h30 au foyer
- Pique-nique au centre de loisirs « Les Brûlats », jeudi 26 juin, 12h renseignements au 04 75 84 01 87

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

- Audition de fin d'année : le mardi 10 juin 20h au train théâtre
 - Conte musical : le 24 juin à 20h au Train théâtre
- Rappel : les pré-inscriptions auront lieu à partir du 15 juin aux heures de permanence, le mardi de 15 à 18 h, le mercredi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h et le jeudi de 15 à 19 h.

PHARMACIES DE GARDE

MAI

Samedi 31 : Gauthier

JUIN

Lundi 2 : Gauthier

Samedi 7 : Chœur

Samedi 14, lundi 16 : Les Cèdres

USCP TENNIS

- Samedi 31 mai : finales et remises des prix du tournoi jeunes
- Dimanche 1^{er} juin : matinée portes ouvertes et de pré-inscriptions
- Vendredi 20 juin à 19 h 30 : assemblée générale de l'USCP tennis au club-house.



ÉTAT CIVIL

Naissances :

Jordan Jaszezur, Safa Hernoune, Ana Cerutti

Mariage :

Pierre Deverre et Adeline Roux, Alexandre Compere et Aurélie Bagur

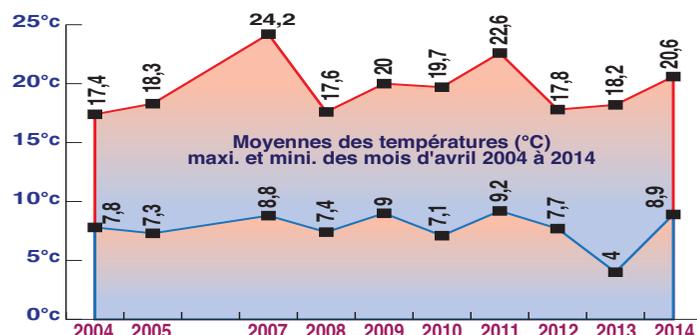
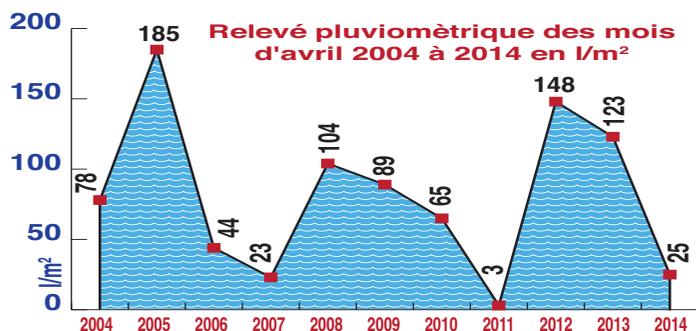
Décès :

Rina Rossetti née Giuliani, Dominique Dubelloy, André Blondet, Michel Rousset

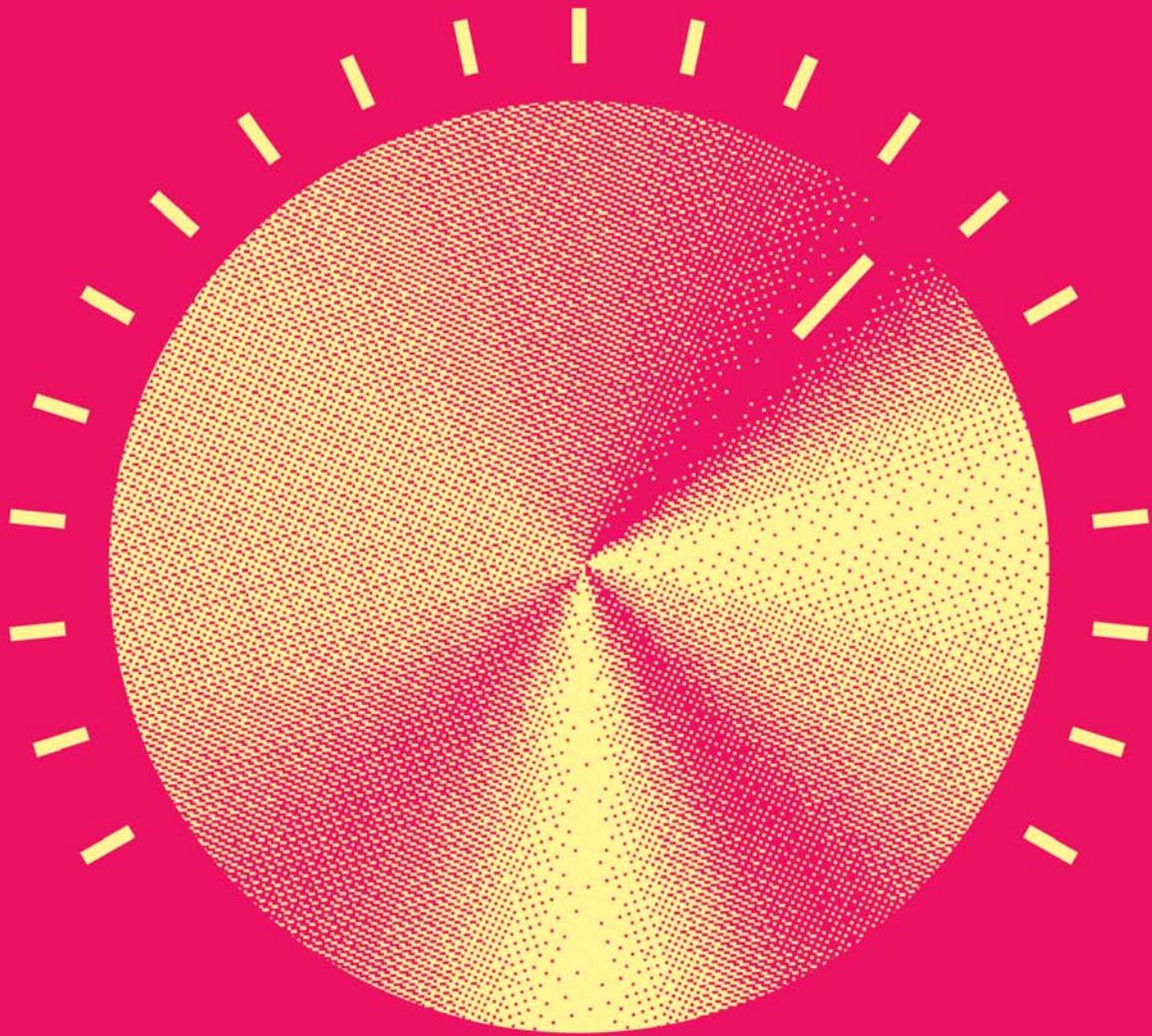
MJC-CENTRE SOCIAL

- Concert des chorales de la MJC, jeudi 5 juin à 18 h 30 salle des mariages (mairie).
- Sortie « famille » à la mer ! Palavas-les-Flots, le dimanche 29 juin. Renseignements et inscriptions : les 10 et 13 juin de 18 h à 19 h. Tarif adulte : adhérent 9 € et non adhérent 12 €. Tarif enfant : adhérent 5 € non adhérent 8 €
- Vendredi 13 juin : 20h30: soirée théâtre avec l'Improdrome (compagnie de théâtre d'improvisation)
- Battle danse hip hop, samedi 14 juin à 20 h 30, salle Georges Brassens
- Mardi 17 juin de 18h30 à 21h danses de la MJC représentation en plein air.

Le proverbe du mois : Averse de mai a plus de pouvoir que dix grands arrosoirs. Conseil du jardinier : sur le balcon comme au jardin d'agrément, c'est l'heure de récupérer les oignons des plantes à bulbes et de semer les annuelles rustiques. Il est aussi temps de planter dans les jardinières les fleurs d'été sans oublier d'arroser abondamment surtout par temps sec !



FÊTE DE LA MUSIQUE



samedi 21 juin à 20 h 30
place de la mairie
Portes-lès-Valence